

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Eau #Investissements #Solutions

Lyon, 2 février 2023

Bilan 2022 des aides de l'agence de l'eau en Occitanie : ce qu'il faut retenir

80,4* M€ d'aides sur l'année dont 5,1 M€ pour mieux gérer les eaux de pluie

(* hors primes pour épuration)

En 2022, l'agence de l'eau a investi **80,4 M€** en Occitanie pour aider **991 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

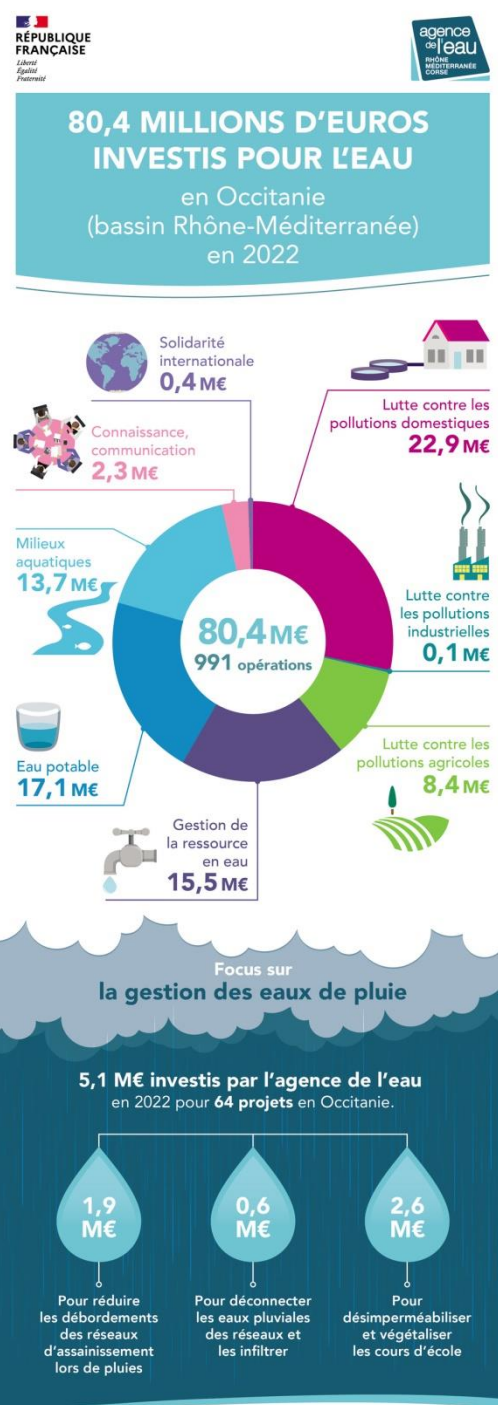
L'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent en France qui illustre une nouvelle fois l'importance des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique. C'est pour cette raison que le Gouvernement avait accordé à l'agence de l'eau une autorisation de 22 M€ de dépenses supplémentaires qu'elle a notamment affectée à la gestion des eaux de pluie, à hauteur de 6 M€. Au cours de l'année 2022, l'agence a accompagné **64 projets** en Occitanie en incitant les collectivités à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement pour les infiltrer directement dans le sol. Une solution pour éviter les pollutions dues aux débordements des systèmes d'assainissement, pour recharger les nappes souterraines et pour aider à limiter les îlots de chaleur urbains.

Les chiffres clés en 2022 en Occitanie

- **22,9 M€ d'aides** sont attribués **pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 17,6 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées et 5,3 M€ pour les traiter ;
- **17,1 M€ d'aides** vont à **l'alimentation en eau potable**, dont près des deux tiers pour mettre à niveau les infrastructures des collectivités en zone de revitalisation rurale.

Les communes classées en zone de revitalisation rurale ont ainsi bénéficié de 20,5 M€ au total pour des projets d'alimentation en eau potable ou d'assainissement (11,1 M€ pour l'eau potable et 9,4 M€ pour l'assainissement), soit un quart des aides globales de l'année 2022 ;

- **15,5 M€ d'aides** permettent **d'améliorer la gestion quantitative de la ressource** : économies d'eau sur les réseaux d'eau potable et les dispositifs d'irrigation, substitution de ressources déficitaires par d'autres plus abondantes et actions visant un meilleur partage entre usagers ;



- **13,7 M€ d'aides** bénéficient à la **restauration des milieux aquatiques** : renaturation des cours d'eau pour les deux tiers des aides, animation territoriale, préservation et restauration des zones humides et du milieu marin ;
- **8,4 M€ d'aides** sont octroyés à la **lutte contre les pollutions agricoles**, en quasi-totalité attribués à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui changent leurs pratiques ou investissent dans des équipements pour réduire les rejets de pesticides.
- enfin, les **2,3 M€ d'aides** contribuent à **l'amélioration des connaissances et la communication**, **0,4 M€** aux projets de **solidarité internationale** et **0,1 M€** à la **réduction des pollutions industrielles**.

Parmi les projets aidés en fin d'année 2022, des opérations remarquables :

AUDE Infiltrer les eaux de pluie dans une cour d'école à Cuxac d'Aude

La commune de Cuxac d'Aude lance des travaux pour déconnecter les eaux de pluie de l'école primaire Yvan Pélissier du réseau d'assainissement du village et les infiltrer directement. Actuellement, les cours de l'école élémentaire de Cuxac d'Aude sont presque totalement imperméabilisés avec des revêtements en béton et des enrobés. Les eaux de pluie qui ruissellent sur ces surfaces, ainsi que celles en provenance des toitures de l'école, sont dirigées vers des grilles avaloirs avant de rejoindre le réseau d'assainissement. La commune prévoit d'envoyer ces eaux pluviales vers une surface désimpermeabilisée de 2 537 m² pour les infiltrer dans le sol, puis de planter des végétaux sur plus de la moitié de cet espace. Pour la réalisation de ces travaux, menés dans le cadre de l'appel à projets "désimpermeabilisons les sols urbains" conduit avec le conseil régional d'Occitanie, la commune reçoit une aide de 278 000 euros de l'agence de l'eau.

HERAULT Désimpermeabiliser et végétaliser les cours d'école à Lattes

La commune de Lattes a engagé la transformation de 3 cours d'écoles, dont l'école élémentaire La Cougourlude. Cet établissement dispose d'une cour de 4 075 m² dont la surface est imperméabilisée à 87%. Les eaux de ruissellement sur les sols, ainsi que celles issues des toitures vont dans le réseau pluvial. Les travaux consistent à désimpermeabiliser le plus de surface possible afin de laisser l'eau s'infiltrer et d'apporter de la végétation dans la cour. La réalisation d'un potager pédagogique et des actions de sensibilisation permettront de créer du lien entre les usagers et les parents d'élèves, et l'augmentation des surfaces ombragées amélioreront les conditions de travail. Pour cette opération, l'agence de l'eau apporte une aide de 176 430 euros.

HERAULT Construction d'une usine de potabilisation des eaux du Rhône pour soulager le Lez

La régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole va construire une nouvelle usine de production d'eau potable (UPEP) qui sera alimentée par l'eau du Rhône, acheminée par le canal du Bas-Rhône Languedoc. Ces travaux visent à sécuriser l'alimentation en eau des 13 communes desservies par le Lez, une ressource fragile. Ils permettront d'augmenter de 50 l/s le débit minimal à restituer au Lez, conformément à l'arrêté préfectoral qui a revu à la hausse ce débit réservé à hauteur de 230 l/s, et au plan de gestion de la ressource en eau Lez-Mosson adopté en 2018. Pour la construction de l'UPEP Valedeau, l'agence de l'eau apporte une aide de 1,8 M€.

FOCUS SUR LA GESTION DES EAUX DE PLUIE EN OCCITANIE (BASSIN RHONE-MEDITERRANEE)

Les sols imperméabilisés provoquent le ruissellement des eaux de pluie vers les réseaux d'assainissement. Lorsque ces réseaux sont unitaires, les eaux pluviales sont ainsi mélangées aux eaux usées et acheminées vers la station d'épuration. Cette surcharge d'eau peut faire déborder les systèmes d'assainissement qui déversent alors des eaux sales non traitées dans le milieu naturel. Pour réduire ces rejets de pollution par temps de pluie, accroître la recharge

des nappes et lutter contre les ilots de chaleur en ville, l'agence de l'eau a apporté **5,1 M€ d'aides en 2022 pour 64 projets menés en Occitanie dont :**

- **1,9 M€ pour améliorer l'assainissement dans les secteurs où le milieu naturel est le plus sensible :** séparation des eaux de pluie des eaux usées dans les canalisations, création de bassins d'orage, traitement des eaux au niveau des déversoirs d'orage, réduction des eaux claires parasites dans les réseaux ;
- **3,2 M€ pour déconnecter les eaux pluviales des réseaux et les infiltrer dans les sols :** création de fossés (ou noues) végétalisées, jardins de pluie, espaces verts décaissés, mise en œuvre d'enrobés drainants... Ces techniques de gestion à la source des eaux de pluie ont permis de déconnecter **8,2 hectares** des réseaux, et contribuent également à recréer de la nature en ville et à lutter contre les ilots de chaleur urbains. Dans ce cadre, l'agence de l'eau encourage notamment la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des établissements scolaires. Ainsi, sur les 3,2 M€ d'aides attribués, ce sont **2,6 M€** qui ont été apportés **pour les cours d'école et 0,6 M€ pour les opérations de déconnexion/infiltration sur d'autres espaces publics.**

Depuis le début du 11ème programme d'intervention de l'agence en 2019, les aides pour améliorer la gestion des eaux pluviales s'élèvent à **21,5 M€ pour 216 projets** en Occitanie et sont en sensible progression ces deux dernières années.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner – leslie@plus2sens.com 06 76 33 55 15